



Assemblée générale

Soixante-dixième session

113^e séance plénière

Mercredi 27 juillet 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné le point 121 de l'ordre du jour à ses 43^e et 44^e séances plénières le 30 octobre 2015. Les membres se souviendront aussi qu'en application de la décision 69/560 de l'Assemblée générale, en date du 14 septembre 2015, l'Assemblée a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle au cours de la présente session.

Dans une lettre datée du 21 juillet 2016, j'ai distribué le texte d'un projet de décision orale sur cette question pour examen par les États Membres. Puis-je donc considérer maintenant que l'Assemblée générale :

Décide de réaffirmer son rôle central s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité;

Décide également de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, en application de ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 B du 14 septembre 2009, 64/568

du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011, 66/566 du 13 septembre 2012, 67/561 du 29 août 2013, 68/557 du 8 septembre 2014 et 69/560 du 14 septembre 2015, sur la base des séances informelles tenues au cours de sa soixante-dixième session, ainsi que des positions et propositions des États Membres, telles qu'elles figurent dans le texte et l'annexe à celui-ci distribués le 31 juillet 2015, et en utilisant les éléments de convergence distribués le 12 juillet 2016 pour aider à orienter ses futurs travaux, tout en saluant l'engagement actif, les initiatives et l'action énergique du Président de l'Assemblée générale, et notant avec satisfaction le rôle actif du Président et les efforts concrets qu'il a déployés dans le cadre de consultations en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité;

Décide de convoquer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, au cours de sa soixante et onzième session, si les États Membres en décident ainsi;

Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et onzième session une question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Le projet de décision orale est adopté (décision 70/559).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-23743(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position sur le projet de décision orale qui vient d'être adopté, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, et à ce titre je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'excellente manière dont vous dirigez les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je souhaite exprimer notre sincère gratitude pour l'engagement et le dévouement sans faille dont vous faites preuve à l'égard de la réforme du Conseil de sécurité. Le Groupe des États africains demeure fermement attaché à une réforme complète et authentique du Conseil de sécurité, négociée sur la base d'un texte. Nous apprécions aussi les efforts de la Présidente des négociations intergouvernementales durant la présente session et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les États Membres de leur souplesse, qui a permis d'adopter par consensus cette décision de reconduction. Je pense que cela est conforme au souci de préserver l'unité et la confiance mutuelle entre les États Membres s'agissant d'avancer sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

En référence à notre lettre du 21 juillet 2016, Monsieur le Président, qui faisait réponse à votre lettre du 12 juillet 2016, où vous faisiez part des éléments de convergence sur deux des cinq questions clefs de la réforme du Conseil de sécurité – à savoir, les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la dimension d'un Conseil élargi et les méthodes de travail du Conseil – nous vous avons indiqué que le texte sur ces éléments, tel que présenté, devait inclure les cinq questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité pour constituer un bilan complet des débats tenus par les États Membres. Nous prenons note de votre interprétation, à savoir que les éléments de convergence qui se sont dégagés des positions et propositions des États Membres sur deux de ces questions ont été présentés durant les négociations intergouvernementales de la soixante-dixième session.

Mais cette interprétation, nous le maintenons, ne reflète pas exactement le bilan authentique des réunions intergouvernementales. S'il n'y avait pas d'opposition absolue aux deux domaines de convergence recensés

par le Président, clairement l'avis général était que le document devrait inclure les positions et propositions des États Membres concernant les trois autres questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité. C'est pourquoi un document qui ne porte que sur deux de ces cinq questions clefs, croyons-nous, ne peut être un point de départ véritable des futurs travaux des négociations intergouvernementales, ni leur donner l'élan suffisant que nous recherchons tous.

Le Groupe des États d'Afrique est toutefois satisfait que les positions et propositions des États Membres, telles que reflétées dans le document-cadre et distribuées par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, soient transmises à la soixante et onzième session. L'Afrique continuera à oeuvrer de manière constructive avec tous les États Membres, dans un climat de confiance mutuelle, en vue de parvenir à une représentation géographique équitable et à un élargissement de la composition du Conseil de sécurité, dans la catégorie tant des membres permanents que des membres non permanents, et ainsi d'assurer une légitimité accrue de ses décisions. C'est seulement au prix d'une telle réforme que nous pourrions parler d'un Conseil de sécurité plus représentatif, démocratique, responsable, transparent, efficace et efficient.

Nous attendons avec intérêt un processus de négociations intergouvernementales plus constructif et pragmatique durant la soixante et onzième session, et nous exhortons tous les États Membres à travailler de concert en faveur d'un processus de négociation fondé sur un texte, de manière à promouvoir une vision commune s'agissant de préserver les valeurs et les idéaux des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies – une Organisation capable d'atteindre ses fins et sans cesse utile en tant que centre de la gouvernance mondiale.

Sur une note personnelle, à l'heure où j'achève mon rôle de plaidoyer et de coordination au nom du Groupe des États d'Afrique, je souhaite remercier humblement toutes les délégations et tous les collègues qui, par leur passion, leur engagement et leur plaidoyer éclairé par des principes, ont sans aucun doute contribué à faire avancer la cause de la réforme du Conseil de sécurité. Je les remercie également de leurs conseils et de leur sages paroles qui m'ont aidé à remplir mon rôle.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe des Quatre, qui comprend l'Inde, le Japon, l'Allemagne et mon propre pays, le Brésil.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance aujourd'hui. La réforme du Conseil de sécurité est l'une des questions les plus urgentes encore non résolues qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il est fort important que les États Membres s'engagent dans des négociations réelles à partir d'un texte si nous voulons que l'activité menée dans le cadre des négociations intergouvernementales ait un sens.

Je voudrais exprimer ma satisfaction pour le travail accompli par la Présidente des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Les éléments de convergence sur deux des cinq questions clefs relatives au processus de réforme du Conseil de sécurité peuvent être jugés utiles dans la mesure où ils mettent en évidence certaines tendances déjà connues à propos des positions et propositions des États Membres concernant les relations entre le Conseil et l'Assemblée générale, ainsi que la taille et les méthodes de travail d'un Conseil de sécurité élargi. Si tous les éléments contenus dans ce document ne reflètent pas les positions du Groupe des Quatre, nous pouvons en voir l'intérêt s'agissant de faire ressortir un sentiment de convergence tout en maintenant nos propres positions.

Nous regrettons toutefois que d'autres importants traits souvent attestés dans les trois autres questions n'y aient pas trouvé place en tant que facteurs de convergence. Il est évident pour tout observateur qu'une majorité croissante d'États Membres est favorable à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories, et pourtant nous n'avons pu voir une telle convergence, évidente et quantifiable, dans le texte écrit. Les États Membres ont également soutenu qu'il fallait résoudre le problème de la sous-représentation des pays en développement au Conseil sous sa forme actuelle. Cette suggestion n'a pas été retenue non plus. Nous aurions préféré voir des éléments qui reflètent plus complètement les positions des participants.

Après les progrès substantiels réalisés durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, qui ont conduit à l'adoption par consensus de la décision 69/560, de vives espérances s'étaient levées que le moment d'aborder des négociations concrètes arrivait pour nous. Il est déplorable que le soixante-dixième anniversaire de l'ONU n'ait pas été en mesure de lancer un mouvement vers l'obtention d'un accord

sur un point aussi important de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Comme beaucoup de pays, y compris quelques membres permanents, l'ont fait observer lors des négociations intergouvernementales, plus longtemps nous différerons une décision sur la réforme du Conseil de sécurité, plus nous jetterons de discrédit sur l'ONU considérée dans sa fonction fondamentale de promotion de la paix et de la sécurité. La plupart d'entre nous ont déjà compris que s'en tenir au statu quo n'est pas une option. Si nous voulons affronter sérieusement les défis complexes à la paix et la sécurité qui affectent la vie quotidienne de millions de personnes dans le monde, nous ne pouvons plus tergiverser concernant la réforme du Conseil de sécurité. À l'heure où nous connaissons la plus vaste crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale, avec un nombre accru de victimes civiles des conflits armés dans le monde entier, nous avons besoin d'un système multilatéral solide pour faire une grande place à la paix et la sécurité au sein de l'ONU. Ce que l'on attend de nous, c'est un leadership hardi et la ferme résolution de changer.

Les Nations Unies se sont montrées capables de bien des manières d'être à la hauteur des défis. Un exemple en est l'adoption récente par les États Membres de l'ambitieux et pragmatique Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), ainsi que l'accord historique sur le climat. Des progrès ont aussi été accomplis sur le plan des droits de l'homme, autre pilier du système des Nations Unies, avec la création du Conseil des droits de l'homme et le processus d'Examen périodique universel. La structure financière mondiale a également été renforcée suite à la crise de 2008 avec la réforme des quotas dans les institutions financières internationales et l'élargissement du Groupe des Sept, devenu le Groupe des Vingt. C'est sur le plan de la paix et de la sécurité que les progrès font défaut.

Il convient de rendre particulièrement hommage aux initiatives que vous-même, Monsieur le Président, avez prises pour garantir un processus de sélection plus inclusif et transparent du prochain Secrétaire général. Les auditions sans précédent des candidats ont représenté un pas important vers la démocratisation du processus de sélection et le relèvement général de la crédibilité de l'ONU. Le processus de sélection des candidats a fait renaître le sentiment que l'ONU peut être à la hauteur des défis posés par le présent siècle. Mais il faut que ce sentiment soit également inspiré par

les débats sur la réforme du Conseil de sécurité. Comme nous l'a une fois rappelé l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, la réforme de l'ONU ne sera pas complète sans la réforme du Conseil de sécurité.

Huit années se sont écoulées depuis le lancement du processus de négociations intergouvernementales, et pourtant il n'a pas encore été possible d'ouvrir des négociations sur un texte. Ce n'est pas une situation acceptable à long terme. Les délégations déterminées à concrétiser une réforme rapide, comme nous devrions tous l'être, doivent mener entre elles un dialogue plus intense pour finalement créer, dans un délai fixé, une ONU capable d'atteindre ses objectifs dans le domaine de la paix et la sécurité.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe du consensus.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre leadership durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, ainsi que de la transparence et de l'ouverture avec lesquelles vous vous acquittez de vos obligations. De même, nous remercions la Présidente des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Lucas, de la transparence, de l'esprit collégial et de l'ouverture qui ont marqué la conduite de ses tâches. L'ambiance constructive qui a caractérisé les négociations intergouvernementales a permis à toutes les délégations de s'engager dans de franches discussions sur le fond concernant toutes les questions de la réforme.

La décision orale que nous avons adoptée aujourd'hui (décision 70/559) n'est qu'un renouvellement technique. Le Groupe du consensus a appuyé la décision orale, car nous sommes fermement convaincus que son but premier est d'ouvrir la voie à une poursuite des débats durant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, dans un très large esprit de consensus. Aujourd'hui, les États Membres ont délivré un mandat de poursuivre le processus de négociations intergouvernementales dans le cadre de séances plénières informelles de l'Assemblée générale, comme l'ont fait toutes les décisions antérieures de l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour. La décision s'accorde avec les principes suivants.

Premièrement, les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité sont un processus animé par les États Membres, sur la base de leurs positions et de leurs propositions présentées tout au long du processus. Toutes les

sessions de négociations intergouvernementales ont fait d'importantes contributions au processus de réforme, qui doivent être dûment prises en considération quand nous reprendrons nos travaux.

Deuxièmement, notre objectif collectif dans les négociations intergouvernementales, comme il est dit dans la décision 62/557, est une réforme complète du Conseil de sécurité, la solution étant de nature à recueillir l'acceptation politique la plus large possible des États Membres.

Troisièmement, les éléments de convergence sur deux questions clefs de la réforme mis en avant par la Présidente des négociations intergouvernementales reflètent son interprétation des positions et propositions des États Membres. Si des États Membres, dont le Groupe du consensus, ont soumis des observations sur cette initiative, nous notons qu'aucune délégation n'a rejeté ses éléments de fond. Elle peut donc s'avérer utile s'agissant de donner forme à nos travaux futurs alors que nous nous efforçons de faire de nouveaux progrès. À cet égard, le Groupe du consensus réaffirme que recenser de larges convergences entre les États Membres, en particulier sur les principes et les critères de la réforme, donne l'exemple de la voie consensuelle nécessaire pour obtenir des résultats concrets. Quant aux questions et domaines clefs sur lesquels des divergences persistent, nous appelons à faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis.

Enfin, nous prenons note de la référence au document daté du 31 juillet 2015, et à son annexe. Sur ce point, le Groupe du consensus a exprimé sa position dans sa déclaration du 14 septembre 2015.

Le Groupe du consensus est prêt à continuer de s'engager de façon constructive dans de futures négociations sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que la souplesse et la capacité de faire des compromis de la part de toutes les délégations peuvent mener l'Assemblée générale à s'entendre sur une réforme viable et consensuelle du Conseil de sécurité. L'Assemblée peut compter sur notre entière coopération dans ce but.

Nous adressons tous nos vœux de succès à l'Ambassadrice Lucas dans ses entreprises futures.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe L.69, un groupe très divers qui rassemble 42 pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique, unis par une cause

commune : parvenir à une réforme durable et globale du Conseil de sécurité. Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique.

Au nom du Groupe L.69, je vous remercie, Monsieur le Président, de votre leadership et de votre conduite de nos travaux tout au long de la soixante-dixième session. Nous vous remercions également d'avoir convoqué la présente séance plénière et présenté oralement la décision 70/559 de reconduction, qui vient d'être adoptée par consensus. Nous tenons aussi à exprimer nos remerciements à la Présidente des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, pour ses efforts afin que le processus aille de l'avant. Il nous plaît de voir que le document-cadre et son annexe distribués par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session continueront de former la base des discussions menées dans le cadre des négociations intergouvernementales à la prochaine session de l'Assemblée.

Comme vous y avez encouragé les États Membres au début de la présente session, Monsieur le Président, il est impératif de commencer de véritables négociations fondées sur un texte, en l'occurrence le document-cadre et son annexe, à la prochaine session. Nous entendons poursuivre le dialogue avec tous les États Membres de manière constructive sur les questions fort délicates encore en souffrance et parvenir rapidement à une réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons également pouvoir ouvrir la voie à des progrès plus concrets à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Nous voulons tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour vos efforts à la tête de l'Assemblée générale et pour l'attention que vous accordez à l'une des plus importantes questions inscrites à notre ordre du jour, à savoir la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Je tiens aussi à remercier S. E. l'Ambassadrice Sylvie Lucas qui a fait tout son possible pour rapprocher les points de vue entre les divers États Membres et groupes d'États dans le cadre des négociations intergouvernementales.

Le Groupe des États arabes vous félicite, Monsieur le Président, pour l'adoption par consensus aujourd'hui

de la décision orale 70/559. Nous réaffirmons que notre groupe tient à ce que toute mesure prise dans le cadre des négociations intergouvernementales recueille l'adhésion la plus large possible et ce, pour avancer vers une réforme globale, juste et équitable du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à réaffirmer la position du Groupe des États arabes, qui appelle à ne pas jeter le discrédit sur les négociations intergouvernementales par l'adoption de mesures qui ne réuniraient pas le consensus de tous les États Membres.

Suite à l'adoption par consensus de la décision 70/559 aujourd'hui, le Groupe des États arabes espère que le débat se poursuivra dans le cadre des négociations intergouvernementales au cours de la soixante et onzième session de l'Assemblée sur la base des résultats obtenus pendant les sessions précédentes. Nous entendons prendre une part efficace et constructive aux négociations à venir afin de parvenir à un consensus qui permettrait d'arriver à une solution consensuelle en vue d'une réforme véritable et globale du Conseil.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Premièrement, nous accueillons favorablement l'adoption par consensus de la décision 70/599 sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Elle reflète de manière utile les progrès accomplis sur cette importante question durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Elle traduit aussi la nécessité de continuer à faire fond sur les positions et propositions des États Membres telles que reprises dans le texte en date du 31 juillet 2015, et son annexe, qui fournit une base solide pour la poursuite des travaux.

De toute évidence, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour faire en sorte que l'organisation internationale la plus importante d'entre toutes soit adaptée au monde dans lequel nous vivons et aux défis à venir. La CARICOM estime que la réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante et est un élément absolument critique d'un système multilatéral efficace, dont l'ONU constitue le centre. La CARICOM saisit cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de votre engagement et de votre leadership sur cette importante question tout au long de la présente session. Nous remercions également S. E. l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, des

orientations et de la direction qu'elle a imprimées à la tête des négociations intergouvernementales.

Bien que limités, de l'avis de tous, les progrès enregistrés pendant la présente session n'en sont pas moins importants. La CARICOM espère que le texte du 31 juillet 2015 et son annexe, ainsi que les éléments de convergence du 12 juillet, constitueront une base solide pour la poursuite de nos efforts en faveur de la réforme du Conseil à la soixante et onzième session. À cet égard, je tiens à assurer l'Assemblée que les États membres de la CARICOM demeurent extrêmement attachés à une réforme rapide et globale du Conseil de sécurité.

À l'instar de mon collègue sierra-léonais, je voudrais moi aussi conclure sur une note personnelle, puisque, dans quelques jours, je vais quitter l'ONU pour de nouvelles fonctions. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que toutes les délégations pour tout l'appui dont j'ai bénéficié durant mon mandat de Représentant permanent du Guyana.

M^{me} Frankinet (Belgique) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Belgique. Comme les autres délégations qui se sont exprimées avant nous, nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la décision orale 70/559 sur la réforme du Conseil de sécurité, et je vous remercie, Monsieur le Président, de la façon dont vous avez guidé l'Assemblée générale à ce sujet.

La décision et le document-cadre représentent un vrai progrès, un progrès graduel mais réel. Il est clair cependant qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir avant d'aboutir à une réforme substantielle du Conseil de sécurité. Il nous revient donc, en premier lieu à nous les États Membres, de redoubler d'efforts et de faire preuve de suffisamment de souplesse. De leur côté, la Belgique et les Pays-Bas continueront à s'engager activement dans ce processus. Je tiens ici surtout à remercier le Représentant permanent du Luxembourg, l'Ambassadeur Sylvie Lucas, qui a mené sa présidence du Groupe intergouvernemental d'une manière équilibrée, efficace et transparente, et qui a accompli un travail impressionnant qui a été reconnu par tous.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : L'Assemblée générale vient d'adopter oralement, avec la décision 70/559, un texte simple et technique par lequel est décidée la poursuite du processus de négociation intergouvernemental sur la réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale à sa prochaine session.

En application de la décision 62/557 adoptée par consensus par les États Membres, les négociations intergouvernementales doivent reposer sur le principe de la prise en charge et de la direction des processus par les États Membres, ainsi que sur les positions, les propositions, les suggestions et les idées de l'ensemble des États Membres. Le processus de négociation intergouvernemental se poursuit depuis sept ans, de façon intégrée. Tous les efforts constructifs déployés par les États Membres au cours de ces sept années ont permis de jeter les fondements à partir desquels, en poursuivant sur notre lancée, nous pouvons progresser dans les consultations et mobiliser le consensus. Telle est la réalité qui devrait apparaître pleinement dans le processus de négociation intergouvernemental.

Depuis 2009, les négociations intergouvernementales se poursuivent sur la base des principes des Nations Unies, mais il y a toutefois eu plusieurs anicroches. À la présente session, les États Membres ont pu tenir des débats francs et approfondis sur les cinq catégories de questions ayant trait à la réforme du Conseil de sécurité. Le climat d'ensemble des négociations a été positif, et les négociations intergouvernementales ont été remises sur la bonne voie, celle d'une prise en charge et d'une direction nationales.

La Chine salue les efforts du Président de l'Assemblée générale, M. Lykketoft, et de la Représentante permanente du Luxembourg, S. E. M^{me} Lucas, qui préside les négociations intergouvernementales. La Chine espère que l'on continuera, lors des négociations intergouvernementales de la prochaine session, de respecter le principe de la direction des États Membres et que toutes les parties continueront à mener des consultations démocratiques, patientes et approfondies sur les cinq catégories de questions, qu'elles sauront trouver des moyens termes, et œuvrer à réunir progressivement les conditions propices à l'élaboration d'un ensemble de solutions, afin de parvenir au consensus le plus large possible. À cet égard, la Chine, est prête à contribuer, aux côtés de toutes les parties prenantes, à faire avancer cette réforme du Conseil de sécurité conformément aux intérêts communs des États Membres et aux intérêts à long terme des Nations Unies.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'Assemblée générale vient d'adopter la décision orale 70/559 prolongeant l'examen de la question de la réforme du Conseil de sécurité à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Cette adoption de la décision par consensus nous a permis d'éviter de créer

de nouvelles lignes de fracture entre les participants au processus de négociation intergouvernemental. Au vu de la progression des négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, il apparaît que nous sommes encore loin de pouvoir élaborer une formule universelle d'élargissement du Conseil.

Malheureusement, la situation n'a pas changé à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale. Il est évident qu'étant donné l'immense importance politique que revêt la réforme du Conseil de sécurité, il est nécessaire de continuer de chercher une solution globale qui bénéficie de l'appui d'un plus grand nombre d'États Membres que la majorité requise des deux tiers. Il faudrait, idéalement, réunir le consensus. Ce travail doit donc s'effectuer de façon transparente et inclusive, sans que soient imposés des calendriers artificiels, et en tenant compte de l'ensemble des positions des États Membres. C'est précisément ce que vise la décision que nous avons adoptée aujourd'hui.

En conclusion, je tiens à remercier la Représentante permanente du Luxembourg, M^{me} Lucas, ainsi que l'ensemble de sa délégation pour la façon particulièrement avisée et responsable avec laquelle tous se sont acquittés de leur tâche de coordination des négociations intergouvernementales à la présente session. Nous souhaitons plein succès à M^{me} Lucas dans ses projets futurs.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Qu'il me soit permis de faire quelques remarques, au moment où la soixante-dixième session de l'Assemblée générale s'apprête à conclure son examen de la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre confiance et votre appui tout au long de cette session. Ce fut un honneur de présider en votre nom les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Quand vous m'avez confié ce mandat en octobre de l'année dernière, je mesurais la difficulté de la tâche; je la mesure encore mieux aujourd'hui. Mes remerciements vont aussi aux États Membres et aux groupes d'États Membres qui ont participé de manière constructive à nos réunions et qui ont répondu à mon invitation en se prononçant sur la substance de la réforme du Conseil de sécurité et en identifiant les points de convergence avec les positions d'autres États Membres ou groupes d'États Membres.

Le 30 octobre dernier, devant cette Assemblée, je m'étais engagée à faire de mon mieux pour faire

progresser les négociations sur la réforme du Conseil. Nos réunions cette année ont permis de discuter de toutes les questions clefs de cette réforme : les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la taille d'un Conseil de sécurité élargi et les méthodes de travail du Conseil, et la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale.

Les interventions des États Membres lors de nos réunions et les références qui y ont été faites aux positions des États Membres, reflétées dans le texte et l'annexe distribués le 31 juillet 2015, ont permis de faire émerger des éléments de convergence sur deux des cinq questions clefs que je viens de mentionner : la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et la taille et les méthodes de travail d'un Conseil élargi. Je suis convaincue que ces éléments de convergence, distribués le 12 juillet dernier par le Président de l'Assemblée générale, seront utiles pour la suite des négociations, en gardant à l'esprit que la réforme du Conseil ne saurait être qu'une réforme globale, qui traite des cinq questions clefs.

Pendant cette session, j'ai tâché d'être à l'écoute de tous les États Membres. J'ai travaillé en toute indépendance et de façon impartiale pour promouvoir un environnement propice au progrès des négociations. Si nous avons pu continuer de progresser sur la voie de la réforme du Conseil de sécurité, ne serait-ce qu'un tant soit peu, c'est grâce à l'engagement et à la coopération de tous nos collègues et de leurs équipes. Beaucoup reste à faire pour réaliser la réforme du Conseil de sécurité. Les enjeux sont de taille, mais si les États Membres s'engagent et négocient de bonne foi, la réforme n'est pas impossible. La réforme est possible, et elle est plus que jamais nécessaire, pour la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 121 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je tiens à annoncer qu'il s'agissait de la dernière séance à laquelle participait M. Ion Botnaru, Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. M. Botnaru a véritablement beaucoup contribué au bon déroulement des séances de l'Assemblée générale, et je voudrais que l'Assemblée lui exprime sa reconnaissance en l'applaudissant. Nous lui adressons tous nos vœux.

La séance est levée à 10 h 50.